

COMMUNE D'ARDOIX

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2019 A 20 H</p>
--

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 ET FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Le budget primitif 2019 s'équilibre en section de fonctionnement à 920 119,92 € et en section d'investissement à 887.186,75 €

Dépenses :

Remboursement d'emprunts :	69.157,33 €
Cautions :	1.270,00 €
Remboursement TLE	1.949,00 €
Dépenses imprévues :	2.121,57 €
Opération d'ordre :	15.600,00 €
Opérations patrimoniales :	7.652,41 €
Report de dépenses :	202.028,00 €
Dépenses nouvelles :	530.448,08 €
Déficit reporté :	56.960,36 €

Recettes :

Emprunt :	350.000,00 €
Subventions :	126.111,00 €
FCTVA :	15.267,00 €
Taxe d'aménagement :	20.000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	107.978,00 €
Excédent fonctionnement :	149.024,36 €
Opération d'ordre :	1.189,98 €
Opérations patrimoniales :	7.652,41 €
Report de recettes :	109.964,00 €

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d'habitation : 4,17

Taxe foncière (bâti) : 9,13

Taxe foncière (non bâti) : 70,51

Le produit fiscal qui en résultera sera de 159 951 €.

Le Conseil Municipal d'Ardoix délibère et décide (à 12 voix pour) de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 350 000 € pour le financement d'investissements à un taux de 1.19 % sur 20 ans.

Sylvie BONNET est autorisée à signer le contrat réglant les conditions de prêt et la demande de réalisation de fonds.

Le budget primitif 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal délibère et décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour 2019 :

CLUB AMITIES LOISIRS	300,00
CHASSE	260,00
AFN	100,00
SPORTS ET LOISIRS	300,00
COIN DU LECTEUR	1.200,00
MUGUETS	100,00
PETANQUE ARDOISIENNE	260,00
COUP DE CŒUR	200,00
USVA	500,00
COMITE DES FETES	300,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	580,00
REGALADE DES PETITES BOUCHES	300,00
BOULE ARDOISIENNE	260,00
ASADA	200,00
REA	200,00
FAMILLES RURALES CEJ	1.214,50
FAMILLES RURALES PLAN MERCREDI	328,51
CL DECOUVERTE ECOLE PUBLIQUE MAI 2019	1166,00
SUBVENTION SOU DE L'ECOLE (Reversement du département)	389,00
SUBVENTION LISEUSE COIN DU LECTEUR	194,98
RESERVES	11.147,01
TOTAL	19.500,00

- ADIS

Une première rencontre a eu lieu avec ADIS concernant la destruction des HLM et la création de nouveaux logements. Une réflexion est en cours concernant ce secteur.

Les élus vont rencontrer prochainement des personnes du CAUE afin de se projeter quant aux commerces, aux types d'habitats et à l'aménagement d'espaces verts.

- BATIMENTS COMMUNAUX

- DEPOT COMMUNAL :

Sylvie BONNET informe que le permis de construire de l'extension du dépôt communal a été accordé. Les demandes de subventions sont en cours.

- CHAMAS

L'aménagement du hameau se poursuit. Concernant le terrain (prévu à l'origine pour l'emplacement des containers d'ordures ménagères), il est décidé de planter des arbres (à la place des cerisiers morts qui ont été arrachés) et de semer du gazon sachant qu'il s'agit de la solution la moins coûteuse pour la commune.

- EVEIL MUSICAL 2019/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour signer la convention avec le Conservatoire d'Ardèche Musique et Danse de Privas dans le cadre d'interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2019/2020 pour un montant de 4.380 €.

- ORDURES MENAGERES

Actuellement, Annonay Rhône Agglo a retenu 4 points de ramassage sur la commune :

- Au village : Rue de la Libération et Place de la Courtine

- Aux Matrons : proche du dépôt de bois
- A Cormes : à l'entrée du hameau

A compter du 30 avril, les containers actuels seront enlevés. Les colonnes de tri ne changent pas pour le moment.

Au niveau des deux points de ramassage du village et de Cormes, le conseil municipal est favorable pour qu'une corbeille soit mise en place pour la récupération des bouchons.

Aucune solution n'a donc été trouvée pour l'installation de containers au lieu-dit « Chamas ». Les habitants de ce hameau et des alentours devront donc se déplacer au village (point le plus proche) pour leurs ordures ménagères.

- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE

Sylvie BONNET rappelle qu'une éducatrice de l'Association Départementale de Sauvegarde Enfance (ADSEA) a été rencontrée. Cette association est rattachée au département et fait de la prévention et de la réinsertion des jeunes dans le travail. L'association propose de mettre des jeunes à disposition des collectivités pour effectuer quelques travaux : peintures, tontes, nettoyages.... Ces jeunes sont rémunérés par le département.

La commune leur donne une liste de travaux à exécuter et fournit le matériel nécessaire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour la signature d'une convention partenariale « Chantier Educatif » avec l'ADSEA 07 pour un chantier qui se déroulera les 15, 16 et 18 avril concernant la peinture de mobilier urbain.

- URBANISME

2 PROJETS EN COURS :

Un collectif des habitants de Cormes s'est formé contre un projet déposé sous forme de certificat d'urbanisme qui comprend huit maisons individuelles groupées. Ce projet est situé sur une dent creuse. Toutefois, la densité de ce projet effraye les riverains et ne paraît pas compatible avec le hameau.

Après rencontre avec les services de l'Etat, il s'est avéré que la demande de permis de construire n'était pas finalisée et que les pétitionnaires se sont engagés sur un projet harmonieux avec l'environnement et notamment en réfléchissant à un projet avec moins de densification.

De même, toujours dans le même secteur, une division pour 4 lots a été accordée à un particulier en 2017. Sur l'un des lots, il est projeté, aujourd'hui, deux maisons. Le collectif craint que huit maisons voient le jour sur ce terrain. Le pétitionnaire sera recontacté afin de revoir son projet en lien avec Annonay Rhône Agglo.

- PERMIS DE CONSTRUIRE HABITAT DAUPHINOIS REFUSE

La cause principale de ce refus est le document d'urbanisme PADD qui n'est pas validé au niveau du PLUIH. Les services de l'Etat nous demandent d'attendre ce document afin d'éviter d'ouvrir une zone constructible trop importante. Le PADD validé à l'automne prochain permettra d'accepter ce permis.

-DIVERS

POMPIERS :

Annonay Rhône Agglo propose d'organiser, cette année, le défilé des pompiers du 14 juillet, pour toute l'agglomération, sur la commune d'Ardoix. Lors de cette journée, un défilé des véhicules des communes et la remise des diplômes sont prévus.

PROCHAINES ELECTIONS EUROPEENNES :

Date à retenir : Le 26 mai 2019